

Publié le : 27 MAI 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mars 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire le 25 mars 2025, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

Constat de quorum et ouverture de la séance à 19h37.

Ordre du jour de la séance

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2025			
n°	Rapporteur	Thématique	Objet
2025-19	Mme le Maire	Conseil Municipal	Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 10/03/2025
2025-20	Mme le Maire	Ressources humaines	Convention de participation protection sociale complémentaire risque santé
2025-21	JF Giffard	Finances	Compte financier unique - Budget principal
2025-22	JF Giffard	Finances	Affectation des résultats 2024 - Budget principal
2025-23	JF Giffard	Finances	Compte financier unique - Budget Haut Danté
2025-24	JF Giffard	Finances	Fixation des taux communaux d'imposition
2025-25	JF Giffard	Finances	Budget primitif 2025 - Budget principal
2025-26	JF Giffard	Finances	Budget primitif 2025 - Budget annexe Haut Danté
2025-27	JF Giffard	Finances	Subvention globale de fonctionnement au CCAS
2025-28	JF Giffard	Commande publique	Adhésion à la CANUT
2025-29	Mme le Maire	Conseil Municipal	Indemnités de fonction des élus
2025-30	G. Bouvier	Déchets	Convention pour la gestion des aires de compostage partagé
2025-31	N. Blanc	Energie	Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques – adhésion au <u>groupe</u> ment des <u>propriétaires</u> fonciers
2025-32	G. Crespin	Enfance Jeunesse	Tarifs des mini-camps et de la grande sortie pour l'été 2025
2025-33	G. Crespin	Associations	Subventions 2025 aux associations
2025-34	N Blanc	Foncier	Délégation du conseil à Mme le Maire - Droit de préemption
2025-35	JF Giffard	Commande publique	Délégation du conseil à Mme le Maire - Commande publique
2025-36	L Brodier	Cimetière	Délégation du conseil à Mme le Maire - Concessions de cimetière

2025-19 – Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025

Rapporteur : Mme le Maire

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- arrête le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025.

2025-20 – Convention de participation protection sociale complémentaire risque santé

Rapporteur : Mme le Maire

La protection sociale complémentaire des agents regroupe deux « risques » : la prévoyance et la santé.

Les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de contribuer financièrement depuis le 1er janvier 2024 à la prévoyance et l'auront à partir du 1er janvier 2026 pour la santé (le montant minimum de participation employeur réglementaire sera de 15 € bruts mensuels).

Cette participation de l'employeur se formalise par la prise en charge partielle des cotisations. Deux modalités de participation peuvent être envisagées :

- Participation au coût d'adhésion individuel à un organisme labellisé choisi par l'agent (labellisation).
- Participation au coût d'adhésion, par l'agent, à un contrat collectif (convention de participation).

Pour le risque prévoyance, la collectivité a intégré le contrat collectif, coordonné par le CDG35, au 1er janvier 2024, avec un montant de participation employeur fixé à 15 € bruts mensuels.

Comme pour le risque prévoyance, le CDG 35 propose à ses collectivités adhérentes d'intégrer la consultation visant à la mise en place d'une convention de participation pour le risque santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident). Un engagement de principe de la collectivité est attendu pour début avril.

L'intérêt de la convention de participation est de mutualiser les risques et ainsi garantir l'accès des agents à une protection de qualité à un prix plus compétitif qu'en souscrivant de manière individuelle à des contrats labellisés.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- retient la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale ;
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-21 – Compte financier unique 2024 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	4 377 833,39 €
Recettes réalisées	4 919 136,64 €
Excédent sur l'exercice	541 303,25 €
Excédent cumulé	2 096 293,23 €

Section d'investissement	
Dépenses réalisées	3 055 726,36 €
Recettes réalisées	1 350 135,57 €
Déficit sur l'exercice	- 1 705 590,79 €
Déficit cumulé	- 1 929 251,69 €

- ⇒ **Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.**
Mme Natacha BLANC a alors présidé la séance.

Vu la commission unique du 17 mars 2025

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune.

2025-22 – Affectation des résultat 2024 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Afin de pouvoir procéder à l'affectation des résultats 2024 du budget principal, il est d'abord rappelé les résultats par section :

Section de fonctionnement	
Résultat annuel 2024	541 303,25 €
Résultats antérieurs reportés	1 554 989,98 €
Résultat cumulé (à affecter)	2 096 293,23 €

Section d'investissement	
Résultat annuel 2024	- 1 705 590,79 €
Résultats antérieurs reportés	- 223 660,90 €
Résultat cumulé	- 1 929 251,69 €

Il est ensuite constaté le solde des restes à réaliser en investissement afin de permettre de déterminer si la commune est en besoin de financement (solde négatif) ou en capacité de financement (solde positif).

Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser recettes	2 083 125,50 €
Restes à réaliser dépenses	336 084,72 €
Solde des restes à réaliser	1 747 040,78 €

Détermination du besoin ou de la capacité de financement	
Résultat cumulé d'investissement	- 1 929 251,69 €
Solde des restes à réaliser	1 747 040,78 €
Solde	- 182 210,91 €

Il est constaté un solde négatif : il y a donc un besoin de financement. Une affectation au compte 1068 (réserve) est nécessaire, à minima, pour le montant de ce besoin de financement s'élevant à 182 210,91 €.

Néanmoins, afin de financer une partie des investissements et réduire le recours à l'emprunt, il est proposé d'affecter une dotation complémentaire de 414 082,32 € à l'obligation légale s'élevant à 182 210,91 €.

Au total, le montant proposé d'affectation au compte 1068 en recettes de la section d'investissement est donc de 596 293,23 €. Ce montant est déduit du résultat cumulé constaté en section de fonctionnement et permet d'en déduire le montant d'excédent reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Proposition d'affectation	
Affectation en réserve (c/ 1068)	596 293,23 €
Déficit d'investissement reporté (D/001)	- 1 929 251,69 €
Excédent de fonctionnement reporté (R/002)	1 500 000,00 €

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal affecte les résultats comme suit :

- Compte 1068 (affectation en réserve) : 596 293,23 €
- Compte D 001 : déficit d'investissement reporté : 1 929 251,69 €
- Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 500 000 €

2025-23 – Compte financier unique 2024 – Budget Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe du Haut Danté de l'exercice 2024 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	151 724,57 €
Recettes réalisées	133 295,10 €
Excédent sur l'exercice	- 18 429,47 €
Excédent cumulé	115 880,05 €

Section d'investissement	
Dépenses réalisées	- €
Recettes réalisées	148 634,82 €
Excédent sur l'exercice	148 634,82 €
Excédent cumulé	- €

- ⇒ **Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.**
Mme Natacha BLANC a alors présidé la séance.

Vu la commission unique du 17 mars 2025

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du Haut Danté.

2025-24 – Fixation des taux communaux d'imposition 2025

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Dans le cadre du budget primitif de l'année 2025, il revient au conseil municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2025.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux unique de référence est déterminé par le cumul du taux communal en vigueur (21,97%) et du taux départemental (19,90%) soit un taux de référence de 41,87%.

La commune dispose d'un pouvoir de taux. Le choix d'une stabilité est retenu pour 2025.

- ⇒ *2025 : Choix d'une stabilité du taux unique de taxe foncière sur les propriétés bâties => 41,87%*

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, aucune évolution n'est à signaler.

- ⇒ *2025 : Choix d'une stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties => 46,67%*

Depuis 2023, la commune a, à nouveau, la capacité de voter un taux de taxe d'habitation. La nouvelle appellation de la taxe est la suivante : « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

- ⇒ *2025 : Choix du maintien du taux historique soit => 19,79%*

Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe les taux communaux d'imposition 2025 comme suit :

Nature	Taux proposés
Taxe sur le foncier bâti	41,87 %
Taxe sur le foncier non bâti	46,67 %
Taxe d'habitation	19,79 %

2025-25 – Budget primitif 2025 – Budget principal

Mot de Mme Le Maire

Mme Le Maire :

Mesdames et messieurs, chers collègues, ce soir, nous nous apprêtons à voter le budget 2025, un budget important à plus d'un titre. Il vient après deux années d'investissements conséquents et engagés pour l'amélioration de nos équipements et de notre cadre de vie, dans le respect des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens.

Notre volonté est bien d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants tout en préparant l'avenir.

C'est dans cet esprit que nous travaillons sur l'acquisition d'une cellule au sein du pôle santé, un enjeu majeur pour garantir l'accès aux soins sur notre commune. Nous savons que la jeune génération de médecins aspire, d'une part, à exercer en pluridisciplinarité et, d'autre part, à éviter un engagement financier initial trop lourd.

Ce dossier est complexe, mais l'orientation que nous prenons aujourd'hui en inscrivant ce montant au budget 2025 résulte d'échanges avec les autorités compétentes et d'un consensus obtenu au sein de notre commission unique préalable aux orientations budgétaires retenues.

Dans le même temps, nous restons vigilants sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un défi permanent dans un contexte de hausse des charges.

Nous devons notamment intégrer les coûts liés à l'ouverture prochaine du pôle socioculturel en septembre, un équipement structurant pour notre commune qui viendra renforcer l'offre d'activités et de services pour tous.

Ce budget est donc équilibré, ambitieux et responsable.

Il reflète notre engagement collectif au service de l'intérêt général avec des projets concrets qui répondent aux attentes de nos habitants tout en anticipant les défis de demain.

Je vous remercie.

Je laisse la parole maintenant à M.Giffard, adjoint aux finances, qui va maintenant nous présenter les différentes composantes de ce budget 2025.

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 de la commune.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le projet de budget primitif 2025 de la commune est arrêté aux montants suivants.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 6 687 456 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 187 483,00	0,00	1 215 000,00	0,00	1 215 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 650 000,00	0,00	2 722 500,00	0,00	2 722 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	562 682,00	0,00	617 677,00	0,00	617 677,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 400 165,00	0,00	4 555 177,00	0,00	4 555 177,00
66	Charges financières	251 600,00	0,00	187 500,00	0,00	187 500,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 654 765,00	0,00	4 745 677,00	0,00	4 745 677,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 777 267,98		1 791 779,00	0,00	1 791 779,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	125 364,00		150 000,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 902 631,98		1 941 779,00	0,00	1 941 779,00
TOTAL		6 557 396,98	0,00	6 687 456,00	0,00	6 687 456,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						6 687 456,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	61 000,00	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	400 000,00	0,00	465 184,00	0,00	465 184,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	746 246,00	0,00	853 663,50	0,00	853 663,50
731	Fiscalité locale	2 891 093,00	0,00	3 137 180,00	0,00	3 137 180,00
74	Dotations et participations (3)	660 248,00	0,00	488 500,00	0,00	488 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	118 309,70	0,00	127 328,50	0,00	127 328,50
Total des recettes de gestion courante		4 876 896,70	0,00	5 128 856,00	0,00	5 128 856,00
76	Produits financiers	10,30	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 881 907,00	0,00	5 130 856,00	0,00	5 130 856,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	120 500,00	0,00	56 600,00	0,00	56 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		120 500,00	0,00	56 600,00	0,00	56 600,00
TOTAL		5 002 407,00	0,00	5 187 456,00	0,00	5 187 456,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 500 000,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						6 687 456,00

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 8 115 631,41 euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	234 154,94	62 021,63	171 000,00	0,00	233 021,63
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 588 248,40	166 393,78	2 435 648,00	0,00	2 602 041,76
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 873 638,75	107 669,31	2 597 847,00	0,00	2 705 516,31
Total des dépenses d'équipement		6 696 042,09	336 084,72	5 204 495,00	0,00	5 540 579,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		504 600,00	0,00	504 600,00	0,00	504 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 200 642,09	336 084,72	5 709 095,00	0,00	6 045 179,72

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	120 500,00		56 600,00	0,00	56 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	102 400,00		84 600,00	0,00	84 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		222 900,00		141 200,00	0,00	141 200,00

TOTAL	7 423 542,09	336 084,72	5 850 295,00	0,00	6 186 379,72
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 929 251,69
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 115 631,41
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	925 238,57	583 125,50	155 000,00	0,00	738 125,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 815 124,02	1 500 000,00	2 851 833,68	0,00	4 351 833,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 740 362,59	2 083 125,50	3 006 833,68	0,00	5 089 959,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	293 000,00	0,00	403 000,00	0,00	403 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	608 808,42	0,00	596 293,23	0,00	596 293,23
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		901 808,42	0,00	999 293,23	0,00	999 293,23
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 642 171,01	2 083 125,50	4 006 126,91	0,00	6 089 252,41

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 777 267,98		1 791 779,00	0,00	1 791 779,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	125 364,00		150 000,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	102 400,00		84 600,00	0,00	84 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 005 031,98		2 026 379,00	0,00	2 026 379,00

TOTAL		7 647 202,99	2 083 125,50	6 032 505,91	0,00	8 115 631,41
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 115 631,41
---	--	--	--	--	--	---------------------

Discussions :

Hervé HUARD :

J'interviens pour vous annoncer que je vais voter contre ce budget pour le motif qui concerne l'acquisition des quatre cellules du pôle santé. Donc je vais voter contre.

Pourquoi ne pas laisser fonctionner une maison médicale qui fonctionne ?

Sur cinq salles de consultation, certes, elle a une transformation à opérer car un médecin souhaite passer le relais, et une salle de consultation qui est dédiée aux médecins remplaçants reste disponible.

Avez-vous pensé aux conséquences d'ouvrir quatre cellules dans ce pôle santé sans que les praticiens actuels y consentent ?

Pour moi, il y a un risque de se retrouver sans la maison médicale, qui comporte quatre médecins établis de longue date, avec une patientèle assez âgée, qui devra se déplacer plus loin pour accéder aux soins.

Ça, c'était la première raison. Je pense aux patients.

La deuxième raison, le montant au budget est une estimation d'achat de quatre cellules non négociée auprès du promoteur Office Santé. Le mettre au budget signifie que vous avez bien l'intention d'acquiescer.

Dans ce dossier, je n'ai pas connaissance, ne serait-ce que du montant d'un loyer qui viendrait compenser cet investissement. Certes, nous allons en savoir plus, mais aujourd'hui il faut se prononcer.

Par ailleurs, nous avons d'autres investissements dont nous parlons en bonne intelligence, comme l'extension de l'école primaire et les équipements sportifs.

Je m'interroge donc sur ce que vous appelez une étude d'opportunité, une opportunité, un consensus, qui, à mes yeux, est plutôt un risque de retarder d'autres investissements et de mettre en difficulté la maison médicale actuelle.

Brigitte PATARD :

Je compléterai sur le même sujet.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, depuis le début de votre mandature en 2022, nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises sur la Gazette en janvier 2023, en Conseil municipal, en Commission unique, sur le mode de gouvernance que vous avez mis en place.

En rappel, il s'agit d'une commission unique tous les deux mois à 27 élus et d'un Conseil municipal se résumant souvent à une chambre d'enregistrement.

Nous voyons clairement que sur un sujet aussi sensible que le devenir du pôle médical, sujet qui touche la population, nos médecins, les finances de la collectivité, ce mode de gouvernance interpelle vraiment et frôle ses limites.

Nombreux sont nos concitoyens à ne pas comprendre ce qui se passe et ils s'en inquiètent.

Nous pensons qu'un tel sujet, car très complexe, nécessite beaucoup plus de concertation en amont entre les élus, les médecins, les organismes en lien avec le secteur santé et le promoteur Office Santé.

À ce jour, la seule donnée chiffrée dont nous disposons est la ligne de 505 000 euros, en prévisionnel pour l'acquisition d'une cellule dans le pôle santé.

Une telle dépense n'est pas sans conséquence pour la collectivité et nous le savons tous.

Pour nous, ce sujet n'est juste pas suffisamment discuté, approfondi, concerté.

Nous manquons cruellement de données chiffrées pour pouvoir voter sereinement.

Sur ce dossier, il ne s'agit ni d'opposer les uns contre les autres, ni d'agir dans la précipitation, car il y aurait urgence, nous dit-on.

En résumé et en conclusion, le sujet étant trop engageant pour la population, pour nos médecins, pour les finances de la collectivité, aussi, nous voterons contre.

Au passage, s'il est fait un compte-rendu de ce Conseil municipal dans le Ouest-France prochainement, nous aimerions également que notre point de vue soit entendu. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme Le Maire :

Alors, j'ai écouté attentivement les deux interventions qui se regroupent, puisque vous avez dit « nous », c'est-à-dire tous les élus de la minorité ? Vous avez utilisé le « nous », Mme Patard, est-ce que vous pourrez nous préciser tout à l'heure de qui vous parlez exactement ?

D'accord, alors je vais revenir sur la gouvernance, je vais répondre aux deux puisque de toute façon les points sont communs entre vos deux interventions et avec des redites, donc je vais vous répondre en même temps.

Sur la gouvernance, je vous répondrai la même chose que depuis le début du mandat. Alors, ça frôle ses limites, je pense que clairement, c'est donc la troisième année de notre mandat et nous avons un règlement intérieur qui a été voté à l'unanimité en début de mandat sur ce modèle. Nous l'avons travaillé, soumis en conseil municipal, il a été voté à l'unanimité, donc je pense qu'il a fait ses preuves.

J'entends régulièrement que cette commission unique, alors vous ne le dites pas en conseil municipal, mais a des bienfaits et au moins on est 27 élus autour de la table à entendre la même chose, à débattre des sujets, je pense qu'on en débat fortement, longuement, chacun peut s'exprimer.

Moi, ce que je constate, c'est que ce qui peut être dit en commission unique, on retrouve une expression différente en conseil municipal. Moi, je prends acte de ça.

Si nous avons inscrit le montant de l'acquisition de la cellule, alors ce n'est pas 4 cellules, Monsieur Huard, vous le savez bien, c'est une cellule qui peut être divisible avec un projet puisque nous avons demandé à Office Santé de réfléchir effectivement à combien de cabinets nous pouvions disposer dans cette cellule, donc, c'est bien 4 cabinets à ce jour.

Il ne s'agit pas d'opposer qui que ce soit sur ce dossier, on le sait, c'est un dossier complexe, Madame Patard, vous l'aviez dit en commission unique, c'est bien pour ça que je l'ai repris tout à l'heure et vous l'avez redit. Il a été concerté, si nous sommes amenés à cette réflexion, c'est que nous avons saisi l'ARS sur le sujet ainsi que la CPAM et bien d'autres organismes, que nous l'avons, j'ai toujours été transparente en commission unique sur les rapports, les réunions que nous avons avec les médecins généralistes actuellement dans le cabinet médical. Je pense que je n'ai trahi personne sur les propos, personne, et que si j'en ai parlé en commission unique autant, c'est pour avoir votre position et avoir une position commune pour qu'on puisse avancer sur ce sujet.

Donc, nous reprocher aujourd'hui qu'on a inscrit ce montant dans le cadre du budget 2025, sachant qu'effectivement aujourd'hui le montant n'est pas négocié, vous le savez très bien, que c'est une première proposition qui a été inscrite dans ce budget et que ce soir on n'est pas là pour acter le fait que nous signons demain l'acquisition de la cellule, on est bien d'accord, c'est de disposer d'un budget si ce dossier aboutit, d'avoir la disponibilité budgétaire pour contractualiser avec Office Santé.

Je pense que j'ai peut-être oublié des arguments, mais voilà une première réponse que je pouvais vous faire ce soir.

Ça me déçoit beaucoup de constater qu'on peut avoir deux positionnements en fonction de l'instance dans laquelle on siége, ça je relève ce point-là.

Après, que les personnes, que nos habitants soient rassurés, si on est dans cette démarche, pourquoi l'acquisition d'une cellule par la commune, je pense qu'on en a longtemps parlé, mais je vais refaire un petit historique, parce que c'est important, je ne veux pas qu'on laisse penser des choses qui ne seraient pas exactes.

Sur nos 5 médecins généralistes que nous avons sur la commune, 4 dans le cabinet médical et 1 dans son propre cabinet, 3 sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite dans 2 à 7 ans à venir.

On a une nécessité d'anticiper ces futurs départs, pour éviter d'une part un manque à venir en ayant une structure d'accueil qui réponde aux attentes des nouvelles générations.

On le sait, on s'est assez renseigné, on a eu des témoignages, les jeunes médecins ne travaillent pas du tout de la même manière que les médecins de la génération actuelle. C'est un fait, je n'y peux rien, c'est comme ça.

Donc, on peut tous en prendre acte et c'est ce que nous avons fait en commission unique. Il y a un souhait d'exercer en pluridisciplinarité, comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma déclaration préliminaire, avec des confrères de professions médicales et paramédicales. C'est peut-être ce qui change aussi avec la génération actuelle. Il y a un souhait d'un exercice coordonné du parcours de soins, c'est pour ça qu'on a évoqué aussi, Madame Denis, avec l'ARS, une maison de santé pluridisciplinaire à La Chapelle-des-Fougeretz. Il y a eu un projet il y a quelques années mais qui n'a pas abouti.

Et il y a une volonté aussi de ces jeunes d'être locataires afin de dégager de l'investissement immobilier. Ça, c'est le constat.

Aujourd'hui, dans nos échanges avec l'ARS, elle nous déconseille fortement d'investir dans le cabinet médical des généralistes actuels, et vous le savez très bien, je vous en ai fait part, puisque sa structuration ne correspond pas aux attentes des nouvelles générations en recherche de pluridisciplinarité.

Donc, si on a un investissement à faire pour assurer sur notre commune un besoin, répondre aux besoins de soins de santé, surtout de médecine générale sur notre commune, ce n'est pas en allant acquérir le cabinet médical actuel.

Et je dirais que ce n'est pas notre vocation à nous, communes. Déjà, le problème de la santé se déporte sur les communes, alors que ce n'est pas dans nos compétences. Moi, en tant que maire, j'essaye d'écouter tout le monde et de répondre au mieux aux attentes des uns et des autres. Là, ma priorité, à moi, c'est de répondre à l'ensemble de la population, qui va augmenter, quand on sait qu'aujourd'hui, il faudra deux jeunes médecins pour remplacer un médecin généraliste actuel avec le nombre de patients qu'il a, je pense que, tant bien même que le cabinet médical peut continuer à vivre sans aucun problème aujourd'hui, j'ai envie de dire, rien n'empêche les médecins aujourd'hui de trouver des médecins et de louer aussi leur cabinet actuel, changer, modifier leur modèle et d'avoir cette proposition à côté en complémentarité.

Je pense que je vais m'arrêter là, je pense que j'ai apporté les éléments dont je pouvais porter à la connaissance de toutes et de tous ce soir.

Donc, voter contre, moi, j'en prends acte, donc je souhaiterais maintenant... De toute façon, on va passer au vote, puisque vous avez utilisé le « nous » tout à l'heure, je souhaiterais savoir exactement quels sont les élus qui sont concernés par le « nous ».

Je ne sais pas. Qui est-ce qui veut compléter ? Tu veux compléter Natacha ?

Natacha BLANC :

Peut-être juste pour compléter, je pense que bien évidemment, la collectivité et les élus n'envisagent pas de poursuivre cette réflexion sans imaginer le fonctionnement, la rentabilité, le coût pour le contribuable.

Je pense que tout ce qu'on a dit ce soir montre que nous essayons d'être très vigilants sur le bon fonctionnement de la commune et n'ayez crainte, ces études sont déjà en cours pour voir si c'est un projet qui a lieu d'aboutir ou pas.

Mme Le Maire :

Effectivement, je n'avais pas répondu sur cette partie-là, les données chiffrées, comme le souhaitait M. Huard, vous en aurez des données chiffrées, mais lors d'une prochaine séance, puisque ce n'était pas l'objet de la délibération de ce soir, comme nous l'avions précisé en commission.

Voilà. Donc effectivement, je pense que les autres élus, comme vous, souhaitent aussi avoir plus de chiffres.

Mot de Mme Le Maire :

Mme le Maire :

Merci, M. Giffard.

Chers collègues, pour conclure, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre implication, mais également l'ensemble des services qui ont œuvré durant ces dernières semaines à la préparation de ce budget et à la concrétisation de tous les documents budgétaires et réglementaires que vous avez reçus, dont vous avez pris connaissance, sur lesquels nous avons travaillé et qui nous ont été présentés ce soir par M. Giffard.

Ce budget que nous allons approuver incarne nos priorités. Il s'inscrit dans la continuité du travail constructif qui anime chacun et chacune d'entre nous pour permettre à toutes les habitantes et tous les habitants, des plus jeunes aux plus âgés, de bénéficier de services de qualité au quotidien à La Chapelle-des-Fougeretz.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour,

3 voix contre (HUARD Hervé, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte),

2 abstentions (LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette)

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2025 de la commune ;
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-26 – Budget primitif 2025 – ZA du Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 de la ZA du Haut Danté, arrêté aux montants suivants.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	13 750,00	0,00	6 350,00	0,00	6 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	105 219,70	0,00	109 530,05	0,00	109 530,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		118 969,70	0,00	115 880,05	0,00	115 880,05
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		118 969,70	0,00	115 880,05	0,00	115 880,05

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	146 634,82		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	5,00		5,00	0,00	5,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		148 639,82		5,00	0,00	5,00

TOTAL	267 609,52	0,00	115 885,05	0,00	115 885,05
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					115 885,05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00
TOTAL		133 300,00	0,00	5,00	0,00	5,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						115 880,05
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						115 885,05

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 .	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 ...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	148 634,82		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		148 634,82		0,00	0,00	0,00
TOTAL		148 634,82	0,00	0,00	0,00	0,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2025 de la ZA du Haut Danté ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-27 – Versement d’une subvention globale de fonctionnement au CCAS de la Chapelle des Fougeretz

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d’administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d’animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l’action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d’action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d’un montant de 26 000 €, au titre de l’exercice 2025. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS, constatés en fin d’année.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de l’exercice 2025, nature 657363.

Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- attribue une subvention globale de fonctionnement d’un montant maximum de 26 000 € au CCAS de la commune de la Chapelle des Fougeretz.

2025-28 – Adhésion à la Centrale d’Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Rapporteur : Jean-François GIFFARD


La Centrale d’achat du numérique et des télécoms (CANUT) est une association « loi 1901 » à but non lucratif, dont le siège est situé à Lyon. Il s’agit d’une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux et autres établissements publics.

Cette centrale d’achat propose des marchés publics pour l’achat de matériels, logiciels et prestations couvrant l’ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

Elle propose des coûts attractifs et permet la réactivité par un échange direct avec les titulaires des marchés. Elle finance la préparation, la mise en œuvre et l’exécution de l’accord-cadre et facture, à ce titre, une redevance à l’établissement adhérent. Un système de remise forfaitaire est pratiqué dans le cas où l’établissement a recours à plusieurs accords proposés par la centrale.

Recourir à la CANUT permet de bénéficier de conditions d’achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect de la commande publique.

Le coût annuel d’adhésion à cette centrale sera fonction du nombre d’accords cadres auxquels la commune aura recours (cf infographie ci-dessous).

Etablissement seul		< 100 employés	< 500 employés	+ 500 employés
	1er marché	150€ ht	300€ ht	600€ ht
	De 20 à 50% de remise par marché supplémentaire			
	Plafond	450€ ht	900€ ht	1800€ ht

Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), pour en devenir membre ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

2025-29 – Indemnités de fonction des élus – Mise à jour

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° 2022-27 du 23 mai 2022, le conseil municipal a établi les montants des indemnités de fonction des élus sous la forme d'une liste nominative.

Or des modifications sont intervenues depuis lors au sein du conseil municipal et cette liste nominative n'est plus à jour.

C'est pourquoi il convient de prendre une nouvelle délibération à des fins de mise à jour. Il est proposé de substituer le tableau non nominatif ci-dessous au tableau nominatif initial, afin qu'il demeure valable en cas de nouvelle modification.

Fonction	Nombre de bénéficiaires	% de l'indice brut	Montant brut mensuel en vigueur
Maire	1	45 %	1 849,73 €
Adjoint	8	18 %	739,89 €
Conseiller délégué	2	7,5 %	308,28 €
Conseiller municipal	16	1,685 %	69,26 €

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- fixe les indemnités de fonctions de Madame le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- établit le montant des indemnités de fonctions, en référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, selon le tableau ci-dessus, étant entendu que ces montants suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2025-30 – Convention pour la gestion des aires de compostage partagé entre Rennes Métropole et la commune

Rapporteur : Gérard Bouvier

Rennes Métropole a adopté en mars 2022 un schéma stratégique déchets à l'horizon 2030 qui fixe des objectifs en termes de réduction des déchets, de réemploi et de valorisation matière ou énergétique.

Les deux principales ambitions sont :

- Diminuer de 12% la production de déchets par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant.
- Augmenter le recyclage afin d'atteindre en 2030 l'objectif de la loi AGEC, à savoir 60% des déchets ménagers et assimilés recyclés en 2030.

Afin de répondre aux objectifs fixés par le schéma stratégique et compte-tenu d'un contexte réglementaire fort, Rennes Métropole se doit de mettre en œuvre le déploiement du tri à la source des biodéchets et de faire évoluer son schéma de collecte.

Pour ce faire, un schéma territorial de tri à la source des biodéchets a été défini en septembre 2022, dont le principe directeur est de donner la priorité à la gestion de proximité. Pour la commune, cela se matérialisera sous forme d'un mixte entre le compostage et la collecte (abri-bacs).

A ce jour, la commune comporte une aire de compostage partagé sur l'espace public, située rue des Pommiers, issue d'une initiative des habitants du quartier en lien avec l'association Vert le Jardin.

Dans l'optique du déploiement de ce type d'aires, Rennes Métropole souhaite en formaliser la gestion par le biais d'une convention qui :

- précise la répartition des engagements entre Rennes Métropole et la commune pour la mise en place des aires sur un espace public communal en vue d'y organiser une activité de compostage par les habitants ;
- organise les modalités d'occupation (installation du matériel) et d'usage (utilisation et suivi) de ces aires.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec Rennes Métropole pour la gestion des aires de compostage partagé.

2025-31 – Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques - Adhésion au groupement de propriétaires fonciers

Rapporteur : Natacha Blanc

Le SDE35 développe et exploite le réseau Bea – Ouestcharge pour le compte des collectivités lui ayant transféré la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques) depuis 2016.

Il souhaite renforcer les déploiements d'IRVE, face aux récentes évolutions réglementaires, aux objectifs du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ouverte au public (SDIRVE), et à la présence d'acteurs privés de plus en plus nombreux.

Dans ce cadre, il met en œuvre des Appels à Manifestations d'Intérêt annuels ou bi-annuels dédiés à l'installation d'IRVE, en complément de son offre en régie, visant à mettre à disposition des fonciers publics disponibles, pour lesquels le SDE35 ne souhaite, ou ne possède pas la capacité humaine et financière, de porter le projet.

Cette mise à disposition foncière se traduit par la création d'un groupement de propriétaires fonciers dont le SDE35 est le coordinateur. Les commissions d'attribution sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de l'exécution des Appels à Manifestations d'Intérêt assurés par le SDE35.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de propriétaires fonciers ;
- autorise Mme le Maire ou son représentant à :
 - signer la convention d'adhésion ;
 - engager la participation de la collectivité aux AMI ;
 - signer les mandats de collecte ;
 - signer les Autorisations d'Occupation Domaniale (AOD) issues des AMI ;
 - signer toute autre pièces relative à cette affaire ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les appels à manifestations d'intérêt issus du groupement de propriétaires pour le compte de la commune.

2025-32 - Tarifs des mini-camps et grande sortie pour l'été 2025

Rapporteur : Grégory Crespin

Lors de l'été 2025, les accueils de loisirs proposeront, en supplément des animations organisées sur sites, les activités suivantes :

- Une grande sortie au Futuroscope avec transport en car ;
- Des mini-camps de 4 jours : 2 mini-camps en juillet et un mini-camp au mois d'août.

Juillet : un mini-camp sportif sur la base de loisirs à Mézière sur Couesnon et un mini-camp avec activité équestre au poney club du Bel Air à Montreuil-Le-Gast.

Août : mini-camp avec activité équestre au poney club de la Ruée vers l'air à Guignen.

Ces sorties font l'objet d'une tarification spécifique qu'il convient de fixer.

Vu la Commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs des mini-camps et de la grande sortie de l'été 2025 comme suit :

Pour les familles chapelloises

Tranche	Mini-camps		Grande sortie	
	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA
1	105.00 €	129.80 €	26.00 €	32.20 €
2	126.00 €	150.80€	31.00 €	37.20 €
3	137.00 €	161.80 €	33.00 €	39.20 €
4	147.00 €	171.80 €	36.00 €	42.20 €
5	158.00 €	182.80 €	38.00 €	44.20 €
6	200.00 €	224.80 €	48.00 €	54.20 €
7	226.00 €	250.80 €	55.00 €	61.20 €
8	237.00 €	261.80 €	57.00 €	63.20 €
9	258.00 €	282.80 €	60.00 €	66.20 €

Pour les familles hors communes

Tranche	Mini-camps		Grande sortie	
	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA
1	157.00 €	181.80 €	39.00 €	45.20 €
2	189.00 €	213.80€	46.00 €	52.20 €
3	205.00 €	229.80 €	50.00 €	56.20 €
4	221.00 €	245.80 €	53.00 €	59.20 €
5	237.00 €	261.80 €	57.00 €	63.20 €
6	300.00 €	324.80 €	72.00 €	78.20 €
7	339.00 €	363.80 €	82.00 €	88.20 €
8	355.00 €	379.80 €	86.00 €	92.20 €
9	386.00 €	410.80 €	90.00 €	96.20 €

2025-33 - Subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Grégory CRESPIIN

Les associations chapelloises ont été sollicitées en fin d'année 2024 afin qu'elles communiquent leurs demandes de subventions annuelles pour l'année 2025.

Au vu des réponses reçues, des montants attribués précédemment, de l'évolution des nombres d'adhérents et de projets ou actions exceptionnelles envisagés, il est proposé d'attribuer les montants de subventions suivants.

Comités	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
Comité des fêtes	20	0	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Kalchreuth	60	10	300 €	2 000 €	800 €
Sous total			2 800 €	4 500 €	3 300 €

Sport et bien être	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
ACSL Tennis de Table	57	28	1 300 €	1 900 €	2 300 €
ACSL Volley	15	0	150 €	300 €	410 €
Activ'Fougeretz	141	1	1 600 €	1 600 €	1 600 €
AL Basket	60	45	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Bâtons dynamiques	44	0	100 €	100 €	100 €
CGM / Ille Hand-Ball	51	33	2 200 €	2 200 €	3 500 €
Cyclo Club	27	0	350 €	350 €	350 €
Dojo La Chapelle (Judo)	68	65	3 200 €	3 200 €	4 000 €
Echappée des Fougeretz	82	0	100 €	200 €	200 €
Entente sportive Chapelloise	47	39	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Football Club	154	109	4 100 €	4 100 €	4 910 €
Qwan Kido	3	2	- €	- €	50 €
Tennis Club	134	96	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Volant Chapellois	50	23	2 200 €	2 200 €	2 340 €
Sous total			20 900 €	21 750 €	25 360 €

Arts et culture	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
A croche chœur	28	0	- €	300 €	300 €
AMCD	48	0	50 €	50 €	50 €
Blablapik (couture)	25	3	50 €	100 €	200 €
CSMA (Cap sur les métiers d'art)	1	0	- €	50 €	50 €
Théâtre de la Gâterie	70	62	4 700 €	4 700 €	4 700 €
Sous total			4 800 €	5 200 €	5 300 €

Divers	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
ACCA Chasse	5	0	280 €	300 €	300 €
Aide travail scolaire	12	12	250 €	250 €	280 €
UNC anciens combattants	41	0	500 €	500 €	500 €
Ecoo Nature	3	0	- €	- €	50 €
Sous total			1 030 €	1 050 €	1 130 €

- ⇒ LANGLOIS Joëi, GUMEZ Cathy, LE TORTOREC Pierre-Yves, BUI Lam ont quitté la salle lors du vote de la délibération.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour,

le Conseil Municipal :

- fixe les subventions 2025 aux associations conformément aux tableaux ci-avant.

2025-34 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption

Rapporteur : Natacha BLANC

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface du terrain en m ²	Acquéreur	Décision de non-préemption
2 Impasse des Tesnières	AK 212	Bâti	861	Particulier	10/01/2025
6 rue du Grand Champ	AM 273	Non bâti	249	Particulier	10/01/2025
4 rue du Grand Champ	AM 272	Non bâti	235	Particulier	10/01/2025
8 rue du Grand Champ	AM 274	Non bâti	243	Particulier	10/01/2025
37 rue du Préé du Bois	AI 184	Bâti	310	Particulier	10/01/2025
35 rue de la Jannaie	AE 211	Bâti	488	Particulier	10/01/2025
16 Courtil du Bézier	AC 18 /399/410	Bâti	322	Particulier	22/01/2025
2 Impasse des Tesnières	AK 212	Bâti	861	Particulier	22/01/2025
1 rue du Noyer	AM 284	Non bâti	251	Particulier	03/03/2025
2 rue du Grand Champ	AM 271	Non bâti	244	Particulier	03/03/2025
10 Allée de la Lucarne	AD 94	Bâti	404	Particulier	03/03/2025

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

2025-35 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Commande Publique

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de commande publique, l'assemblée est informée des décisions prises, listées ci-après.

MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES			
Pour la tranche supérieure à 214 000€ HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date de notification
Fourniture, livraison, et gestion de titres restaurant pour les agents de la commune de la Chapelle des fougeretz	UP COOP 9 - 11 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS	340 000	27/01/2025

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

2025-36 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Concessions de cimetière

Rapporteur : Lionel BRODIER

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de concessions de cimetière, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Date de l'acte	N° d'acte	Nature	Emplacement	Durée
21/02/2025	525	Cave-urne	UF 44	30 ans
05/03/2025	526	Cave-urne	UF 45	15 ans

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Séance levée à 21h05

La secrétaire de séance, Murielle DENIS



Madame Le Maire, Christèle GASTÉ



Présidente de séance sur délibérations n° 2025-21 et 2025-23,

Natacha BLANC

